

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/94 à 2024/122

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trois octobre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire

M. Roger VICOT - M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Madame Cécile MESANS donne pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 10 octobre 2024

DELIBERATION

2024/ 108 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL.

La Ville de Lomme a pour priorité le développement de la pratique sportive. Elle a renforcé ses objectifs dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, en partenariat avec la Fédération Française de Handball, à laquelle elle apporte son soutien au service de la promotion de cette discipline.

Par délibérations n° 2024/09 du Conseil Communal de Lomme du 1^{er} février 2024 et n°24/11 du Conseil Municipal de Lille du 2 février 2024 a été accordée l'occupation de la parcelle de terrain reprise au cadastre sous le numéro 4584, section A et a été autorisée la réalisation de 2 terrains extérieurs de handball à 4 par la Fédération Française de Handball.

La Ville souhaite également soutenir l'action globale d'animation territoriale portée par la Fédération Française de Handball en lui attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement en une seule fois d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.000 €, à la Fédération Française de Handball (Siret : 784 544 769 00044) ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 321, article 65748 – opération n°1067 « soutien aux associations sportives » – code service : NEN.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié : 12 8 OCT. 2024



Le Maire de Lomme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

FFHB BUDGET PREVISIONNEL DEPLOIEMENT DU HANDBALL A 4 2024			
DEPENSES		RECETTES	
POLE DEVELOPPEMENT			
Travaux sur le Hand à 4 pour les formateurs en territoires	1 500,00 €	ANS	1 674 000,00 €
gestion de l'appel à projet	10 000,00 €	FFHB	828 000,00 €
organisation du challenge national Hand à 4	50 000,00 €	AUTRES PARTENAIRES	400 000,00 €
sollicitation de ressources humaines extérieures	3 500,00 €	VILLE DE LOMME	8 000,00 €
ressources Humaines FFHB	110 000,00 €		
POLE EQUIPEMENTS			
Ressources Humaines FFHB	35 000,00 €		
Constructions extérieures	2 700 000,00 €		
TOTAUX	2 910 000,00 €		2 910 000,00 €

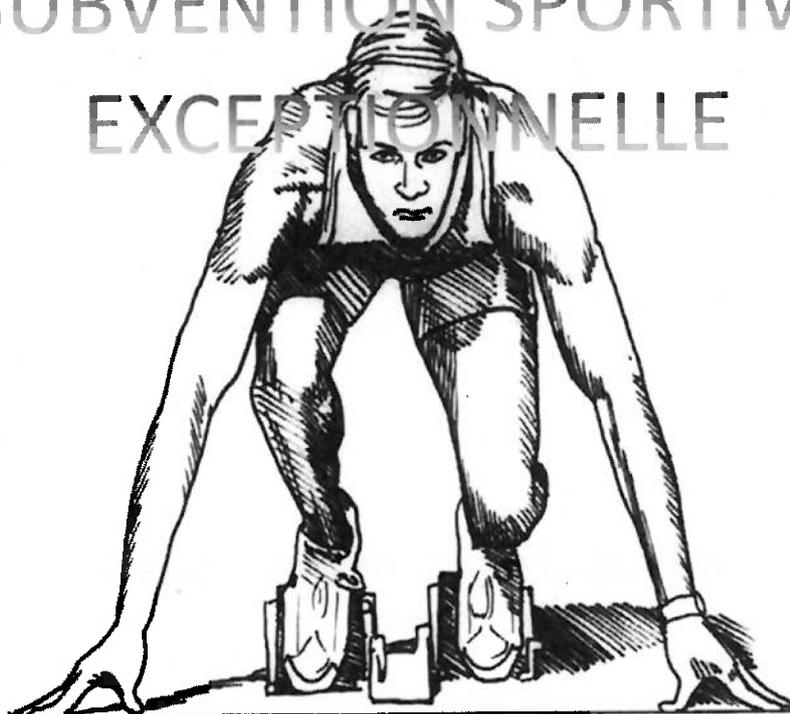
date : 31/07/2024

signature :



**COMMUNE ASSOCIEE
DE LOMME**

DOSSIER DE DEMANDE DE
SUBVENTION SPORTIVE
EXCEPTIONNELLE



NOM DE L'ASSOCIATION

FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL

AIDES AUX GRANDS EVENEMENTS

INTITULE

Déploiement du Hand à 4

Club : FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL

Sigle de l'Association : F.F.H

SITE WEB : www.ffhandball.fr

Numéro de SIRET : 784 544 769 00044 code NAF : 9312 Z

Adresse du siège : 1 rue Daniel Costantini – CS 90047 / 94046 CRETEIL CEDEX

Représentant légal : Monsieur Georges POTARD – Président commission statuts et règlements- plan au pluriannuel équipements

Téléphone : 01 56 70 72 72

Courriel : ffhb@ffhandball.net

MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE

2 910 000.00 €

MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

8 000.00 €

Signature du Président

